

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS  
DEPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET  
CANTON DE RAMBOUILLET

Séance du 9 juin 2023 à 19h00

Le conseil municipal de la commune d'Allainville-aux-bois s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Gilles QUINTON, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : G. FONTANA, F. PENDINO

Et

Messieurs : X. CHARRON, G. QUINTON, G. FAMEL, J. PAULAT, P. PRUVOST

Etaient absents excusés :

Monsieur FRANCHI donne pouvoir à Monsieur CHARRON

Madame ROBILLARD donne pouvoir à Monsieur PAULAT

Mme OMONT donne pouvoir à Mme FONTANA

Etait absent non excusé : S BLIN

Il a été procédé selon l'article L.2121-15 du code général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil municipal, Monsieur Guillaume FAMEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Ordre du jour**

Le conseil municipal ayant reçu le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 11 avril 2023 par mail, approbation des membres présents et signature du compte-rendu sont faits ce jour.

**Délibérations**

**Rectification de la délibération n°03-23 du 11 avril 2023**

Monsieur le Maire annonce que la délibération n°03-23 du 11 avril 2023 comporte une erreur matérielle par l'indication du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 28.55% alors qu'il doit être de 28.65%. Il rappelle aussi le vote du conseil municipal du 11 avril 2023 de ne pas augmenter ses taux de fiscalité directe locale en 2023.

Cette proposition de correction est approuvée à l'unanimité.

**Vote 10 voix « pour » des membres présents et ayant donné pouvoir pour rectifier la délibération du 11 avril 2023.**

### **Election d'un délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales**

Monsieur le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il est rappelé qu'en application des articles L288 et R133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire pour les deux tours.

#### **Résultats des votes :**

Election du délégué : Monsieur Gilles Quinton à la majorité : 10 voix

#### **Election des suppléants :**

- 1<sup>ère</sup> suppléante : Mme Gwenaëlle Fontana : 5 voix
- 2<sup>ème</sup> suppléant : M Xavier Charron : 3 voix
- 3<sup>ème</sup> suppléante : Mme Virginie Omont : 2 voix

### **Projet de l'Eglise**

Monsieur le Maire présente le dispositif départemental des Yvelines en faveur du patrimoine rural permettant d'obtenir une subvention de 80% du montant des prestations TTC plafonnée selon les modalités du dispositif concerné :

- à 8 000 € pour la création d'un carnet d'entretien
- à 4 000 € pour la mise à jour du carnet
- à 15 000€ pour la réalisation de travaux d'entretien

Il propose de signer la convention départementale afin de bénéficier de la subvention et de procéder à un diagnostic sanitaire d'entretien de l'Eglise St Pierre ainsi que la réalisation de travaux d'entretien.

Cette proposition de signer la convention départementale est approuvée à l'unanimité.

**Vote 10 voix « pour » des membres présents et ayant donné pouvoir.**

### **Création de cavurnes**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la création de deux cavurnes et de la modification du règlement du cimetière pour la tarification des cavurnes.

Il est proposé au conseil municipal de voter la création d'un site cinéraire sur l'espace disponible sur lequel pourront être créées deux cavurnes.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

**Vote : 10 voix « pour » des membres présents et ayant donné pouvoir.**

Il est aussi proposé de modifier le règlement intérieur du cimetière concernant la tarification des cavurnes :

- 350 € pour une concession de 15 ans
- 500 € pour une concession de 30 ans

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

**Vote : 10 voix « pour » des membres présents et ayant donné pouvoir.**

### **Subventions pour les associations d'Allainville aux bois pour l'année 2023**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de soutenir les associations d'Allainville aux bois qui proposent des animations festives et culturelles à l'ensemble des allainvillois par une subvention annuelle. Il indique que le Comité des fêtes, nouvellement créé, bénéficiera d'un bonus exceptionnel de 100 € pour faire face aux frais de constitution de l'association et des frais de création de compte bancaire.

Il est proposé une subvention de :

- 200 € pour les Allains des bois
- 300 € pour le Comité des fêtes d'Allainville aux bois

Cette proposition de soutien aux associations est approuvée à l'unanimité.

**Vote 10 voix « pour » des membres présents et ayant donné pouvoir.**

### **Convention de télétransmission électronique**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer l'avenant relatif à la convention de mise en œuvre de la dématérialisation des documents soumis au contrôle de la légalité.

Il explique que cette dématérialisation permettra de signer électroniquement les documents soumis au contrôle de la légalité et au contrôle budgétaire. Le choix du nouvel opérateur proposé est Berger Levraut.

Cette proposition de signer l'avenant relatif à la signature électronique est approuvée à l'unanimité.

**Vote 10 voix « pour » des membres présents et ayant donné pouvoir.**

### **QUESTION DIVERSES**

- Bus scolaire :

Madame Florie Pendino souhaite que le bus scolaire du SIVOS puisse amener tous les enfants des hameaux d'Allainville aux bois à l'école de Boinville le Gaillard et d'Allainville aux bois. Elle indique qu'il n'est pas acceptable que des enfants soient obligés de marcher plusieurs kilomètres sur des petites routes dangereuses pour atteindre des hameaux desservis alors même que toutes les infrastructures sont déjà mises en place pour le transport scolaire du SIVOS dans tous les hameaux d'Allainville.

Monsieur le Maire propose de réaliser un courrier signé par l'ensemble du conseil municipal pour appuyer cette demande auprès du SIVOS.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 22h00  
A Allainville-aux-Bois le 14 juin 2023

le Maire,  
Gilles QUINTON

